

SOUMISSION D'UNE RÉCLAMATION MÉDICALE À CANADA VIE / MSH INTERNATIONAL



Remplir la demande de règlement intitulée Régime de soins de santé de la fonction publique pour frais engagés à l'extérieur du Canada au titre de la protection totale

ÉTAPE #1

Remplissez le formulaire, imprimez-le et assurez-vous qu'il soit signé par le/la MEMBRE.



Joindre les reçus et factures à votre réclamation

ÉTAPE #2

Veillez inclure TOUS les reçus originaux et pertinents ainsi que les factures médicales. Assurez-vous que la facture/reçu porte le cachet et la signature du docteur.



Joindre votre preuve de paiement à votre réclamation

ÉTAPE #3

Veillez joindre votre preuve de paiement (comme un relevé bancaire/carte de crédit) pour prouver que vous avez déjà payé les services. (*Ceci est IMPORTANT, car sans cette preuve de paiement, votre réclamation sera refusée).

- Indiquez-leur le taux de change payé sur votre relevé de carte de crédit afin qu'ils vous remboursent le même montant (surtout s'il s'agit d'un montant important).



Révision & Soumission

ÉTAPE #4

Assurez-vous d'avoir tous les documents pertinents : formulaire rempli et signé par le/la membre, factures et preuves de paiement.

Votre réclamation peut être soumise par :

- 1) le portail en ligne Canada Vie - MSH International - Protection totale ou,
- 2) via courriel à claim@pshcp-msh.ca,
- 3) ou par la poste à :

MSH Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)
CP 4903 Succ A
Toronto, ON
Canada M5W 0B1



CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES

- Dans la mesure du possible, faites rédiger vos factures/reçus en anglais ou en français, pour un traitement plus facile.
- Pour vos propres dossiers, faites une photocopie de votre demande (tous les documents) avant de l'envoyer par la poste.
- L'application mobile Canada Vie ne fonctionne pas HORSCAN.